



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARNE**

Direction départementale
des Finances publiques de la Marne

**Le directeur départemental des Finances
publiques**

12 rue Sainte-Marguerite
51022 Châlons-en-Champagne CEDEX

Téléphone : 03 26 69 53 15

Affaire suivie par : Pauline ROUVRE
pauline.rouvre@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 26 69 53 43

Châlons-en-Champagne, le **11 OCT. 2021**

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous adresse ce courrier d'information afin de vous exposer l'organisation adoptée par la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de la Marne pour accompagner ses usagers dans le cadre de la campagne de réception des avis d'impôt. Je souhaite également préciser les prochaines étapes de la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des Finances publiques pour les usagers professionnels de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

La campagne de réception des avis d'impôt sur le revenu et d'impôts locaux est une période au cours de laquelle les usagers sollicitent fortement les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Le début du quatrième trimestre constitue habituellement le pic de cette campagne.

Comme chaque année, les services de la DGFIP veillent à mettre en œuvre une organisation permettant de répondre efficacement à ce besoin d'accompagnement. Compte tenu du contexte sanitaire, ils se doivent de garantir des conditions d'accueil assurant la protection de tous et s'adaptant aux attentes des usagers.

En effet, la crise sanitaire se traduit par un recours plus important aux services en ligne proposés par la DGFIP. Les usagers plébiscitent également les modes de contact distants : messagerie sécurisée sur le site impots.gouv.fr et accueil téléphonique.

Dans le cadre de la campagne des avis d'impôt, le site impots.gouv.fr permet aux usagers d'accéder sans difficulté aux informations utiles et d'accomplir leurs démarches : payer en ligne, corriger sa déclaration de revenus, déposer une réclamation, demander un délai de paiement, etc.

De plus, la Direction générale des Finances publiques met en œuvre un dispositif d'assistance téléphonique largement accessible, joignable au 0 809 401 401 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

Nos services assurent par ailleurs un accueil physique. Il est à noter que, depuis le 1^{er} septembre 2021, les services de la DDFiP de la Marne mettent en œuvre des horaires de réception plus étendus et offrant une place accrue à la réception sur rendez-vous. Ce dispositif vise notamment à répondre à une attente forte des usagers, qui manifestent une

préférence pour l'accueil sur rendez-vous, cette préférence ayant été renforcée par le contexte sanitaire.

Ainsi, le Centre des Finances publiques de Châlons-en-Champagne est ouvert au public, en accueil libre ou sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h. Il est également ouvert sur rendez-vous exclusivement le mardi de 13h à 16h et le mercredi de 9h à 12h.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous depuis leur espace particulier sur impots.gouv.fr. Par ailleurs, un rendez-vous peut leur être proposé, afin de permettre un meilleur traitement de leur dossier, à l'occasion d'un contact avec un agent des Finances publiques. Cette modalité d'accueil permet aux usagers d'éviter les files d'attente, voire les déplacements inutiles.

De plus, les usagers du secteur de Mourmelon-le-Grand peuvent s'appuyer sur l'agent des Finances publiques présent chaque mercredi de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la mairie de Mourmelon-le-Grand.

Par ailleurs, concernant le paiement de leurs impôts locaux, il convient de rappeler que les usagers sont invités à privilégier le paiement en ligne ou par prélèvement. L'adoption de l'un de ces modes de paiement est de surcroît obligatoire dès lors que le montant de l'impôt est supérieur à 300€.

Les usagers dont l'impôt à régler est inférieur à 300€ ont la possibilité de régler cette somme en liquide ou par carte bancaire auprès d'un buraliste agréé. A ce stade, 17 buralistes situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne offrent ce service¹.

Enfin, je vous informe que la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des Finances publiques franchira une nouvelle étape dans la Marne au 1^{er} janvier 2022. En effet, le Service des impôts des entreprises (SIE) d'Épernay deviendra à cette date le service gestionnaire de l'ensemble des contribuables professionnels du département, à l'exception de ceux de l'agglomération rémoise.

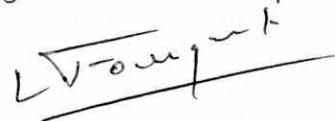
Dans ce cadre, le Service des impôts des entreprises (SIE) de Châlons-en-Champagne deviendra une antenne du SIE d'Épernay.

Cette réorganisation n'aura aucun impact sur l'accueil des usagers professionnels sur le site de Châlons-en-Champagne. En effet, les agents du SIE de Châlons-en-Champagne, bien que fonctionnellement rattachés au SIE d'Épernay à compter du 1^{er} janvier 2022, continueront de travailler à Châlons-en-Champagne. L'accueil des usagers professionnels sera donc assuré à Châlons-en-Champagne selon les mêmes modalités qu'actuellement.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

L'administrateur général des Finances publiques,



Laurent FOURQUET

¹ La liste complète des buralistes agréés au paiement de proximité est consultable à l'adresse suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13422>